

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de cette Municipalité a adopté la résolution numéro 2023-12-0766 concernant le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2024 lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023.

Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2024 se tiendront à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes :

Lundi 15 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 5 février	Lundi 12 août
Mardi 12 mars	Mardi 3 septembre
Lundi 8 avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 8^e jour du mois de décembre 2023.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Pier Noiseux, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, domiciliée à Rougemont, atteste, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-joint relatif au calendrier des séances 2024 du Conseil municipal, en l'affichant au bureau municipal ainsi qu'à l'église le 8 décembre 2023 entre 12h05 et 12h25.

En foi de quoi j'ai signé à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour de décembre 2023.



Marie-Pier Noiseux
Greffière-trésorière adjointe